

Extrait du registre des décisions

Bureau du 26 octobre 2017

Objet : RS - Passation d'un avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de services 2016-2017-2018 entre Savoie Déchets et Chambéry métropole - Cœur des Bauges

- date de convocation le 20 octobre 2017
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille dix-sept, le jeudi vingt-six octobre à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 36

| | |
|--------------------------------|--|
| Aillon-le-Jeune | Philippe Trepier |
| Aillon-le-Vieux | Christian Gogny |
| Arith | Pierre Gerard |
| Barberaz | David Dubonnet |
| Barby | Catherine Chappuis |
| Bassens | Alain Thieffenat |
| Bellecombe-en-Bauges | |
| Challes-les-Eaux | Daniel Grosjean |
| Chambéry | Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Pierre Perez - Benoit Perrotton Jean-Pierre Beguin |
| Cognin | |
| Curienne | |
| Doucy-en-Bauges | |
| Ecole | Annick Bonniez |
| Jacob-Bellecombette | |
| Jarsy | Pierre Duperier |
| La Compôte | Jean-Pierre Fressoz |
| La Motte-en-Bauges | Damien Regairaz |
| La Motte-Servolex | Luc Berthoud - Christiane Boisselon |
| La Ravoire | Marc Chauvin |
| La Thuile | |
| Le Châtelard | Pierre Hemar |
| Le Noyer | |
| Les Déserts | Michel André |
| Lescheraines | Albert Darvey |
| Montagnole | Jean-Maurice Venturini |
| Puygros | Gérard Marcucci |
| Saint-Alban-Laysse | Michel Dyen |
| Saint-Baldoph | Christophe Richel |
| Saint-Cassin | Philippe Dubonnet |
| Sainte-Reine | |
| Saint-François de Sales | Maryse Fabre |
| Saint-Jean-d'Arvey | |
| Saint-Jeoire-Prieuré | Jean-Marc Léoutre |
| Saint-Sulpice | Louis Caille |
| Sonnaz | Daniel Rochaix |
| Thoiry | |
| Vérel-Pragondran | Jean-Pierre Coendoz |
| Vimines | Lionel Mithieux |

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

de Jean-Luc Berthalay à Pierre Hemar - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot - de Sylvie Vuillermet à Luc Berthoud

- conseillers excusés : 12

François Blanc - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Michel Dantin - Jérôme Esquevin - Philippe Gamen - Bernard Januel - Sylvie Koska - Marie Perrier - Dominique Pommat - Florence Vallin-Balas

Bureau du 26 octobre 2017

délibération n° 179-17

objet **RS - Passation d'un avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de services 2016-2017-2018 entre Savoie Déchets et Chambéry métropole - Cœur des Bauges**

Marc Chauvin, vice-président chargé des ressources humaines et des moyens des services, expose que la mise en œuvre de la convention de mise à disposition de services entre Chambéry métropole - Cœur des Bauges en vigueur pour la période 2016, 2017 et 2018 nécessite une adaptation annuelle, le cas échéant, des modalités d'application et de réajustement du périmètre d'intervention.

Au vu du bilan d'exécution 2016, il est nécessaire d'acter le décompte horaire et de préciser le périmètre d'intervention des services de Chambéry métropole - Cœur des Bauges pour le compte de Savoie Déchets pour les années 2017 et 2018, qui seront réduits compte tenu de la reprise de certaines missions, notamment en matière de commande publique, par Savoie Déchets.

La synthèse financière est la suivante :

| | 2016 (prévisionnel) | 2016 (réel) | 2017 (prévisionnel) | 2018 (prévisionnel) |
|--------------------------------|------------------------|----------------|------------------------|------------------------|
| Pour les services fonctionnels | | | | |
| Nombres d'heures | 1 020 | 531 | 170 | 170 |
| Montants estimés | 51 296 € | 26 704 € | 8 549 € | 8 549 € |

La prestation d'analyses réalisée par le laboratoire de l'UDEP est évaluée à 55 000 €/an (estimation qui sera ajustée au réel). Les deux autres services intervenants sont la direction des finances et la direction des systèmes d'information mutualisée.

Il est donc nécessaire de conclure un avenant pour la période 2017 à 2018 prenant en compte ces évolutions tout en conservant les grands principes de la convention originelle conformément à l'application notamment de son article 7. Aussi, les annexes 1 et 4 sont modifiées.
Les autres éléments de la convention demeurent inchangés.

Vu la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 déléguant au Bureau l'approbation des conventions de mise à disposition de services et de personnel et de tout type de conventions ayant pour objet de mutualiser les moyens de fonctionnement à l'exclusion des conventions relatives aux services communs,

Vu la décision du Bureau de Chambéry métropole n° 062-16 du 24 mars 2016 portant approbation d'une convention de mise à disposition de services entre Savoie Déchets et Chambéry métropole pour la période 2016 à 2018,

Vu la délibération du Comité syndical de Savoie Déchets du 15 septembre 2017 portant approbation de l'avenant à la convention de mise à disposition de services pour les périodes 2017 et 2018 (actant le bilan 2016),

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve l'avenant n° 1 à la convention initiale de mise à disposition de services entre Chambéry métropole - Cœur des Bauges, actant également le bilan 2016 et la mise à jour correspondante des annexes n°1 et 4 pour la période 2017 à 2018,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer les documents à intervenir,

Article 3 : dit, en application de l'article L.5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 179-17

Objet de l'acte : RS - Passation d'un avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de services 2016-2017-2018 entre Savoie Déchets et Chambéry métropole - Cœur des Bauges

Thème Préfecture : 4 - Fonction publique 1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. 6 - Autres

Date de l'acte : 26 octobre 2017

Annexe : Avenant;MàJ Annexe 1;MàJ Annexe 4;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20171026-lmc1H20015H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20015H1

Date de transmission en Préfecture : 03 novembre 2017

Date de réception en Préfecture : 03 novembre 2017